



Commission Nationale des Nomenclatures Economiques et Sociales Formation « Nomenclatures économiques »

Dossier suivi par :
Claudine Kagan
Tél. : 01 41 17 69 92
Mèl : claudine.kagan@insee.fr

Paris, le 15 juin 2007 - n° 124/D130

Objet : Révision 2008 des nomenclatures d'activités et de produits – plan de communication

La révision des nomenclatures d'activités et de produits est une opération de grande ampleur, du fait de :

- sa complexité : changement très important de structure, modification de l'APE (activité principale) pour toutes les entreprises et tous les établissements, ajout d'un cinquième caractère au code APE,
- la diversité et le volume des publics concernés : entreprises, statisticiens, utilisateurs de statistiques,
- la durée de la période de communication : depuis l'annonce du changement de nomenclatures à la fin de la prise en compte des nouvelles nomenclatures dans les produits de diffusion des statistiques.

www.insee.fr, le support de communication essentiel, point d'ancrage de toute l'information sur la révision des nomenclatures.

Depuis la mi-2006, le site internet de l'Insee informe tout public sur la révision des nomenclatures de 2008. Des pages spécifiques, régulièrement mises à jour, sont dédiées à cette révision :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf-cpf_2008/presentation.htm

Elles présentent les principaux objectifs de la révision, la nature des changements, les projets de nomenclatures et de tables de passage, le calendrier de la révision et des réponses à quelques questions essentielles.

Octobre 2006, un courrier d'alerte sur la révision 2008

L'Insee a adressé en octobre 2006 un courrier signé du Directeur général à ses partenaires et associés concernés par la révision des nomenclatures. Il s'agit des administrations, des représentants des entreprises et des partenaires sociaux, des

abonnés au répertoire Sirene... Ce courrier demandait aux destinataires de relayer l'information auprès de leurs interlocuteurs afin qu'un maximum d'unités soient informées en temps utile. Les services statistiques ministériels (SSM) ont été associés à cette opération. Les principaux SSM ont notamment mis un message sur leur site internet avec un lien sur insee.fr.

2007, une information autour de la codification de l'APE) dans le répertoire Sirene

Toutes les opérations liées au répertoire Sirene font l'objet d'une communication auprès des entreprises concernées :

- les enquêtes annuelles d'entreprises portant sur l'année 2006 ;
- les enquêtes d'amélioration du répertoire ;
- mention de la révision sur les avis de situation Sirene délivrés après le 1^{er} janvier 2007 ;
- les abonnés au répertoire Sirene.

2008, toutes les entreprises doivent être informées de la révision des nomenclatures de 2008.

Chaque entreprise doit être informée de son nouveau code APE.

-1 500 000 entreprises recevront par courrier à partir de la mi janvier 2008 un certificat d'inscription au répertoire, les informant de leur APE en NAF rév. 2

-Pour l'ensemble des unités immatriculées au répertoire, l'information sera disponible sur les services d'information Sirene : minitel 3617 Sirene, avis de situation par internet ou serveur vocal.

L'Insee communiquera largement sur la disponibilité de l'information sur les supports Sirene :

- un communiqué de presse adressé aux médias généralistes et professionnels dès le basculement de janvier 2008 ;
- des publi-communiqués adressés en novembre ou décembre 2007 à la presse spécialisée, aux organes de presse des organisations professionnelles... pour informer les entreprises ;
- une information régulière sur les lettres d'information électroniques de l'Insee et sur les magazines d'information ;
- une information très visible sur www.insee.fr , type « l'info du jour ». Les SSM seront invités à procéder de même sur leurs sites. Les sites internet du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le site pme.service-public.fr seront également sollicités. Les autres partenaires de l'Insee pourront également être invités à diffuser largement l'information auprès de leurs interlocuteurs ;
- un dépliant « Révision des nomenclatures » disponible pour les unités de l'Insee nationales et régionales et pour les SSM à diffuser largement lors de séminaires, salons ou autres manifestations touchant le monde des entreprises ;
- un diaporama pour présenter la révision 2008 lors de réunions d'information auprès d'intermédiaires du monde des entreprises.

A partir de 2008, introduction de la NAF rév. 2 dans les résultats statistiques

La prise en compte de la NAF rév. 2 sera l'objet d'une communication spécifique pour chaque opération statistique, jusqu'en 2011, où les données de la comptabilité nationale seront publiées selon la nouvelle nomenclature.

Quelques indications sur la diffusion des premiers résultats diffusés en nouvelle nomenclature :

- au 1er trimestre 2008 pour les statistiques mensuelles de branche (relatives à 2008) ;
- au 2ème semestre 2008 pour les statistiques annuelles de branche (relatives à 2007) ;
- à partir de fin 2008 pour les statistiques structurelles d'entreprises (relatives à 2007) ;
- à partir du début 2009 pour les statistiques conjoncturelles (IPI, ICOM, IPVI) ;

- à partir de mi-2010 pour les estimations d'emploi et les résultats annuels des statistiques sociales (DADS, ECMOSS...);
- vers 2011, pour les comptes nationaux.

Cette liste n'est qu'indicative et bien sûr pas exhaustive, de nombreuses autres applications étant concernées par la révision 2008.